

Compte rendu Conseil d'Administration (CA) du 5 juin 2025 **rédigé par les élues et élus PULS**

La séance débute à 9h30.

Ordre du jour transmis :

1) Informations de la présidente

2) Fonctionnement de l'établissement

- *Approbation de la modification du tarif des sessions Test of English for International Communication (TOEIC) et la création de tarifs différenciés au sein du service général Département des Langues (DDL).*
- *Approbation des tarifs 2025 du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne.*
- *Approbation du contrat de collaboration de recherche dans le cadre de l'encadrement d'une thèse de doctorat entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sorbonne Université, le Centre National de la Recherche Scientifique et une entreprise privée.*
- *Approbation de la modification des statuts de l'École de droit de la Sorbonne (EDS).*
- *Élection des représentant-es enseignantes-chercheuses/enseignants-chercheurs appelé-es à siéger à la commission des statuts.*
- *Élection des représentant-es des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé (BIATPSS) appelés à siéger à la commission des statuts.*
- *Élection des représentant-es étudiant-es appelé-es à siéger à la commission des statuts*
- *Élection des représentants professeurs des universités appelés à siéger à la commission du budget*
- *Élection des représentant-es des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé (BIATPSS) appelé-es à siéger à la commission du budget.*
- *Élection des représentant-es étudiant-es appelé-es à siéger à la commission du budget.*
- *Élection du représentant appelé à siéger à la commission « contribution de vie étudiante et de campus » (CVEC)*

3) Questions diverses

Avant lecture de l'ordre du jour et conformément au règlement intérieur de l'université, **Valérie Chénieux (élue CGT)** indique qu'elle aura des questions diverses à poser.

1. Approbation de la modification du tarif des sessions *Test of English for International Communication* (TOEIC) et la création de tarifs différenciés au sein du service général Département des Langues (DDL).

Canela Llecha Llop (directrice-adjointe du DDL) et **Pauline Drapeau** (responsable administrative), invitées au Conseil d'Administration, présentent l'argumentaire pour une

augmentation du tarif des sessions TOEIC et pour la création d'un tarif « personnel » différencié du tarif « étudiant »¹.

Depuis 2013, Paris 1 a un contrat avec ETS Global pour être centre d'examen et le DDL organise des sessions du test TOEIC compréhension écrite et compréhension orale à destination des étudiant·es de Paris 1, qui peuvent s'y inscrire soit à titre individuel, soit via leur UFR, si la certification s'inscrit dans leur diplôme.

Environ 8 sessions sont organisées au cours de chaque année universitaire, entre 400 et 500 étudiant·es y participent, dont un tiers en 2024 était inscrit par leur UFR, qui paie ensuite le DDL sur le financement de la taxe d'apprentissage.

Les dépenses courantes liées à une session de test TOEIC comprennent l'achat des copies/fascicules de test et leur correction par ETS, la commande des attestations individuelles des résultats papier, la rémunération des surveillant·es et les frais liés à l'encadrement des sessions. Le tarif actuel de 65 euros avait été adopté par le CA du 7 juillet 2016. À cette date, le tarif public pratiqué par ETS Global était de 145 €. En 2025, le tarif public du test TOEIC est de 162 € pour les étudiant·es. Le coût des sessions a, par ailleurs, progressivement augmenté, réduisant les bénéfices perçus par le DDL.

Afin de ne pas impacter trop lourdement le budget des étudiant·es, dont on sait que la grande précarité a été aggravée, le conseil de gestion du Département a décidé :

- d'augmenter le tarif étudiant à 70 € pour les étudiant·es s'inscrivant individuellement au DDL.
- d'augmenter le tarif étudiant appliqué aux UFR à 80 €.

Par ailleurs, en réponse à une sollicitation du pôle Développement des Compétences de la DRH, le conseil de gestion du Département des langues s'est prononcé pour la création d'un tarif spécifique appliqué aux membres du personnel de Paris 1, fixé à 110 €.

Éric Marquer (élu PULS) remercie Canela Llecha Llop et Pauline Drapeau pour leur présentation claire et précise et les interroge sur les raisons pour lesquelles elles se voient contraintes de proposer cette augmentation des tarifs. Nous avons tous compris qu'il ne s'agit pas de faire des bénéfices grâce à cette nouvelle tarification. Faut-il en conclure que le maintien des tarifs actuels remettrait en cause la possibilité pour le DDL de continuer à assurer l'organisation des sessions TOEIC ?

Canela Llecha Llop confirme en effet que maintenir les choses en l'état risquerait de compromettre cette possibilité, même si elles n'ont pas voulu présenter le problème sous cet angle.

Jean-Marie Le Gall (élu Savoir et Confiance Partagés) se déclare favorable au maintien du TOEIC et rappelle que bon nombre de Grandes Écoles font passer le TOEIC sans exiger à leurs élèves de participation aux frais.

Christine Neau-Leduc observe que ce ne sont pas les mêmes droits d'inscription.

Jean-Marie Le Gall (élu SCP) répond qu'il y a des grandes écoles publiques qui le font, mais que le problème est par ailleurs celui de la disponibilité des enseignant·es. Il y a au DDL un manque d'enseignant·es avéré.

¹ L'argumentaire détaillé et chiffré avait également été transmis aux membres du CA. Nous en reprenons ici les principaux éléments.

Pauline Drapeau précise que le DDL propose une offre à destination des étudiant·es pour qu'elles et ils se préparent au TOEIC ou au TOEFL, qui est distincte du test. Pour les tests, il n'y a pas besoin d'intervention pédagogique, mais il existe, par ailleurs, une formation de 8 séances de TD.

Jean-Marie Le Gall (élu SCP) précise que sa question portait sur l'offre au personnel. À 110 €, a-t-on suffisamment d'enseignant·es disponibles ?

Pauline Drapeau répond qu'à sa connaissance, il n'y a pas de titulaires.

Sonia M'Hamdi (élue UNSA SNTPES) remarque que cette formation pour le personnel n'est pas très connue.

Pauline Drapeau précise qu'il s'agit en réalité d'un projet, élaboré en réponse à une sollicitation du pôle Développement et Compétence.

Julien Benini (DGS) rappelle que ce n'est pas une formation, c'est une certification.

Sonia M'Hamdi (UNSA SNTPES) comprend que c'est un projet, mais cette formation concerne un service qui est sous tension par manque de financement.

Canela Llecha Llop redit que ce n'est pas une formation mais un service qui offre la possibilité de passer le test. Il existe toujours la possibilité de s'inscrire de manière libre auprès d'ETS Global et de payer le tarif de 179 €.

François Foronda (VP finances, élu Libres Ensemble) demande des précisions sur les marges brutes indiquées sur le tableau. Il se demande si les autres composantes ont été averties. La tarification différenciée revient à ponctionner les autres UFR, mais cela reste le budget de Paris 1. Le DDL soutiendrait-il cette démarche si cela venait d'autres UFR ?

Canela Llecha Llop répond par l'affirmative, les composantes ont été averties, par un message qui n'a reçu aucune réaction. Elle précise qu'elle ne sait pas si le DDL soutiendrait la démarche pour d'autres UFR. Toujours est-il qu'il n'y a pas d'autres solutions pour l'instant.

Rayan Harigui Jaafra (VP étudiant CA) demande pourquoi la différenciation des tarifs n'a pas été adoptée avant 2025, alors que les coûts augmentent depuis plusieurs années. Qu'en est-il de la stipulation contractuelle ?

Canela Llecha Llop mentionne que le DDL comme les autres composantes est dans un contexte financier tendu, jusqu'à présent on pouvait absorber le coût de la certification. Cela ne posait pas de problème. Le budget a été réduit, on avance des frais à ETS et notre ligne est impactée par le coût de cette certification. On en discute depuis 3-4 ans.

Pauline Drapeau explique que le contrat est renouvelé annuellement par les juristes de la direction financière. Il n'y a pas eu d'alerte ni de questionnement renvoyé par la DAFB². Le contrat a été épluché l'année dernière plus en détail. Il avait suggéré qu'on mette en place un appel d'offres. C'est un marché spécifique. Il avait été conclu avec les juristes de la DAFB qu'on restait avec ce prestataire (ETS Global). Pour ce qui est de l'augmentation, on est passé de 37,71 € facturés HT par ETS par étudiant·e (+ 20% de TVA) au tarif actuel. Il y a eu une

² DAFB : Direction des Affaires Financières et du Budget.

stagnation pendant les années COVID. On est actuellement à 44 € après une progression par palier.

Raphaël Capon (élu SAPI). On se rend bien compte des difficultés du DDL, l'augmentation est justifiée même si elle ne paraît pas énorme, mais cela peut peser lourd pour un·e étudiant·e. Il est dommage de faire peser l'augmentation de ETS sur les étudiant·es, plutôt que d'utiliser le budget de l'université. Nous allons nous opposer à la proposition.

Canela Llecha Llop indique que le DDL propose de distinguer 2 tarifs.

Paul Rateau (élu PULS) insiste sur le fait que l'augmentation pèse sur les étudiant·es, mais aussi sur les personnels, quels que soient leur statut et leur grade. C'est effectivement très problématique que ce ne soit pas l'université qui prenne en charge l'augmentation – liée au manque d'effectifs au DDL et plus largement – c'est un très bon exemple de ce que nous sommes en train de vivre au niveau de toute l'université les effets de ce sous-encadrement et de cette sous-dotation. L'effort doit être fait sur ce plan. Cette différenciation ne pose-t-elle pas de problème ? À l'inverse il n'y a pas de différenciation pour les personnels alors qu'il y a bien une différence de revenus selon les statuts.

Canela Llecha Llop mentionne que pour l'instant il s'agit d'un projet. On pense que la passation de cette certification pourrait être prise en charge par le CPF³ ou la formation continue.

Valérie Chénieux (élue CGT) signale que la directrice-adjointe du DDL vient d'évoquer une question qu'elle souhaitait poser : est-il possible de mobiliser le CPF pour financer ce test ?

Julien Benini (DGS) affirme que oui. De mémoire il faut justifier d'un projet professionnel. Il pense qu'il n'y a pas de difficulté pour une formation de cette nature, qui permet de rendre compte d'un projet professionnel.

Valérie Chénieux (élue CGT) souligne qu'on a une illustration de ce qui est en train de se passer dans notre université depuis que l'on nous a demandé de faire 13 millions d'économies et que la seule façon de rendre le service public est d'augmenter les tarifs et de le faire peser sur les étudiant·es. La CGT le dénonce, c'est absolument inadmissible. Puisque plusieurs personnes indiquent que c'est aussi le budget de l'université, elle demande à François Foronda ce qu'il propose pour aider le DDL à assurer ses missions de service public. C'est à l'université d'aider le DDL.

Christine Neau-Leduc affirme que le DDL a été bien soutenu dans ses missions de service public. Là, on est dans le cadre d'une certification, qui ne relève pas des missions de service public de l'université. C'est une certification privée, c'est quelque chose qui est différent du CLES⁴.

Paul Rateau (élu PULS) craint que la même argumentation ne soit utilisée pour justifier l'augmentation des frais d'inscription à l'université.

Canela Llecha Llop rappelle que ce n'est pas un problème qui est actuel, cela remonte à plus loin, cela intervient actuellement parce que c'est le budget qui est impacté

Nicolas Canry (élu SCP) : Après l'intervention de notre nouveau VP finances, peut-on savoir quelle est la position de l'équipe présidentielle sur ce point ? Y a-t-il une consigne de vote ? La

³ Compte personnel de formation

⁴ Certification de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (certification d'État développée par le MESR).

courroie de transmission c'est l'équipe présidentielle qui peut donner son avis et soutenir ou ne pas soutenir.

Jean-Marie Le Gall (élu SCP) : On parle de 400 ou 500 étudiant·es, la certification coûte 90 000 euros (179 x 500). Est-ce une obligation dans les cursus ? Ma question est, si ce n'est pas de la formation mais l'aide au passage d'une certification, qu'est-ce qui empêche d'utiliser les crédits de la CVEC pour financer ? On parle de 500 étudiant·es sur une université qui en compte 45 000.

Canela Llecha Llop rappelle que le DDL est centre d'examen. Ce n'est pas une demande qui peut venir du DDL. Si nous ne votons pas, ce serait en contradiction avec notre engagement
Christine Neau-Leduc indique que ce sont les membres de la CVEC qui doivent répondre.

Raphaël Capon (élu SAP1) rappelle que ce sont les étudiant·es qui paient la CVEC.

Jean-Marie Le Gall (élu SCP) signale qu'une somme d'argent est là et peut être utilisée.

Christine Neau-Leduc : Puisque la position de l'équipe présidentielle a été demandée, l'équipe soutient la position qui vient du DDL. Le contexte ne permet pas de prendre en charge tout le coût du passage au TOEIC. Sur des missions plus fondamentales on aura de vrais enjeux budgétaires.

Vote : 3 Abstentions, 10 Contre, 22 pour⁵

2. Approbation des tarifs 2025 du service commun de la Formation Continue Panthéon-Sorbonne

Sabine Livet (Direction des Affaires Financières et du Budget) présente le projet portant approbation des tarifs 2025 des diplômes d'université et autres formations propres.

Vote : 4 Abstentions, 2 Contre, 30 pour

Suit une présentation du projet de tarification de la Formation Continue Panthéon-Sorbonne (FCPS). Les tarifs nationaux vont évoluer chaque année. Par un mécanisme d'indexation, il va falloir recalculer les tarifs. Chaque année, il faut augmenter (ou baisser, ce qui n'arrive pas). Un tableau a été joint.

Jean-Marie Le Gall (élu SCP) évoque une demande de mise en place d'une exonération des frais de VAE⁶ pour les personnels de Paris 1, qui n'est pas portée dans le tableau.

Nicolas Canry (élu SCP) regrette que soient données simplement les nouveaux tarifs. Il faudrait faire une colonne de rappel des tarifs antérieurs pour avoir des éléments de comparaison.

Sabine Livet : C'est un récapitulatif. Les éléments de comparaison seront communiqués après.

Julien Benini (DGS) : Pour clarifier, il s'agit d'une actualisation de la grille tarifaire. Trois modifications précises ont été apportées : tarif redoublement, exonération des frais de VAE et des frais VAPP⁷ pour les personnels.

⁵ Un élu n'a pas pu voter.

⁶ VAE : Validation des Acquis de l'Expérience.

⁷ VAPP : Validation des Acquis Professionnels et Personnels

Sabine Livet : Pour le DAEU⁸, tous les étudiant·es sont inscrits en formation continue. Les tarifs étaient pratiqués à 680 € en autofinancement. Sont proposés 4 modules obligatoires dont 2 au choix. Cours de soutien : 850 € ou 1020 €.

La région Île-de-France finance le DAEU à hauteur de 1000 €. Quel que soit le tarif.

C'est une formation en déficit sur le budget central à hauteur de 120 000 €. Il est absurde de ne pas profiter des 1000 € offerts aux étudiant·es. Le choix a donc été fait d'augmenter le tarif de la formation à un tarif unique de 1050 € (soit 50 € à la charge de l'étudiant).

Nicolas Canry (élu SCP) : Aujourd'hui en France qui demande cette formation paie 178 € et touche 1000 € ?

Sabine Livet : Tout le monde le passe en Formation Continue. Mais il peut y avoir des effets d'aubaine, et quelqu'un qui paie 680 € (en autofinancement) touche 1000 €.

Mouloud Bachir Cherif (élu UNSA SNTPEs). Sur 60 étudiant·es on a un déficit de 120 000 €. On peut calculer le ratio de rentabilité. Même avec les 1000 €, cela reste une formation déficitaire même dans le 2^e scénario.

Sabine Livet indique qu'elle est moins déficitaire. 120 000 € de déficit est la projection avec les nouveaux tarifs.

Valérie Chénieux (élue CGT) : Il y a une question préalable. La présentation du rapport annuel de la formation continue a déjà été demandée sous le précédent mandat. Elle pensait que ce diplôme s'adressait également à des étudiant·es qui n'avaient pas réussi le bac, mais cela ne s'adresse qu'à des gens qui avaient une expérience professionnelle. Il lui semblait que c'était dans la fonction de l'université de proposer ce diplôme d'entrée dans l'enseignement supérieur.

Sabine Livet indique que le DAEU impose un âge minimum de 20 ans et 2 années d'activité professionnelle ou d'activité ayant donné lieu à 2 ans de cotisation de sécurité sociale (d'après le code de l'éducation).

Valérie Chénieux (élue CGT) demande : puisque la région finance 1000 € on va proposer 1050 € ?

Sabine Livet mentionne que toutes les régions financent cela. La région PACA finance sans plafond jusqu'à 9000 €.

Christine Neau-Leduc : Est-ce une mission que l'université doit continuer à assumer pour les personnes qui sont sorties de la scolarité ? C'est un peu l'équivalent, dans notre discipline, de la capacité en droit. C'est un choix politique : déficit versus continuer d'aider ce type de personnes.

Valérie Chénieux (élue CGT) : Et sur la présentation du bilan annuel de la Formation Continue ?

Christine Neau-Leduc : Mme de La Robertie va la présenter. Il y avait une difficulté avec la précédente direction.

Jean-Marie Le Gall (élu SCP) indique comprendre la mission. Mais alors qu'on nous demande de voter pour des formations à l'équilibre, on ne peut pas nous demander de remplir une mission sociale. Il faut demander à la région de prendre au sérieux cette exigence.

Christine Neau-Leduc rappelle que ce sont deux choses sont possibles. Réévaluer les droits et augmenter les tarifs, ou bien continuer le DAEU avec une formation déficitaire.

⁸ DAEU : Diplôme d'Accès aux Études Universitaires

Jean-Marie Le Gall (élu SCP) : On peut augmenter. Si c'est trop cher, ils ne viennent pas.
Christine Neau-Leduc. Nous sommes entièrement d'accord, c'est une question difficile dont il faut discuter.

Éric Marquer (élu PULS) indique ne pas être d'accord. Le maintien du DAEU, qui fait partie des missions de l'université publique, n'est pas une question dont il faut discuter. Nous pourrions profiter de la présence d'une élue de la région au CA – et qui a donné procuration – pour solliciter une aide plus importante de la région. Il faudrait par ailleurs savoir quel est le montant, en moyenne, des aides proposées par la région au niveau national, sachant que la région PACA finance jusqu'à 9000 €.

Christine Neau-Leduc est d'accord sur ce point.

Jean-Marie Le Gall (élu SCP) affirme qu'ils diront non.

Paul Rateau (élu PULS) dit qu'on ne peut pas préjuger.

Mouloud Bachir Cherif (élu UNSA SNTPEs) demande le montant du coût de la formation ?

Julien Benini (DGS) : avec les charges directes 190 000 €. 175 000 € sans. Soit un ratio de 2900 € par étudiant·e.

Mouloud Bachir Cherif (élu UNSA SNTPEs) : Il faudrait donc ne pas l'abandonner, mais la couvrir intelligemment.

Valérie Chénieux (élu CGT) : comme on n'a pas de bilan financier de la Formation Continue, on ne sait pas ce que signifie le déficit de 120 000 €.

Alain Jardel (élu CGT) rappelle que 2 points ont été abordés : la mission de service public que nous défendons et le bilan financier. Mais il y a une 3^e chose, qui est plutôt une information : le document fait référence à France travail, qui finance les contrats PEC⁹. Ils peuvent décider de ne pas financer. On est sur des financements hypothétiques.

Sont ensuite présentés par la FCPS :

→ La demande d'ajustement des tarifs du Master « Executive Management des Systèmes d'information » (SIC). Cela fait 4 ans que le tarif n'a pas été ajusté à la hauteur de l'inflation. Une nouvelle cartographie financière a été établie pour la rentrée de septembre 2025. Une étude comparative des formations en Île-de-France, notamment ceux de l'IAE¹⁰ de Paris dont le Master SIC faisait partie jusqu'en 2011, montre que le tarif de Paris 1 actuel est nettement en dessous des autres Master 2 en formation continue.

→ La demande de mise en place d'une exonération des frais de VAE et de VAPP pour le personnel de Paris 1, dans le cadre du programme Sorb'Rising de la D2P¹¹ qui vise à promouvoir la montée en compétence des agents de Paris 1, et dans la continuité de l'exonération des droits d'inscriptions nationaux pour les personnels de Paris 1 lors d'une inscription en Formation Initiale.

→ Le projet de mise en place d'un tarif de redoublement pour les étudiant·es à partir de septembre 2025 (300 € de frais de dossier et le paiement d'une partie de la formation au prorata des heures non validées). Ce tarif permettrait aux apprenant·es d'obtenir leur diplôme sans devoir repasser par une année entière de formation. Cela ne concerne pas le DAEU, qui a un fonctionnement propre et des modules capitalisables.

⁹ PEC : Parcours Emploi Compétences

¹⁰ IAE : Institut d'Administration des Entreprises

¹¹ D2P : Direction des Projets et de la Prospective

Nicolas Canry (élu SCP) demande si l'on a une évaluation du coût de la mesure d'exonération pour les personnels de Paris 1 ?

Soraya Messai Bahri (VP CA) répond que le plan de formation a vocation à permettre à l'ensemble des personnels de valoriser leurs compétences.

Nicolas Canry (élu SCP) dit que son avis est réservé sur les mesures qui visent des exonérations générales sur le personnel : c'est flou et cela génère des effets d'aubaine, ce qui ne veut pas dire qu'il n'est pas favorable à une politique active pour ce type de questions. Est-ce que légalement on a le droit de le faire sur des critères de ce type ?

Julien Benini (DGS) : Il y a un empilement de délibérations. Toute la régularité de chaque exonération sera vérifiée. À sa connaissance, c'est un libre choix du CA. D'après le code de l'éducation, on peut exonérer jusqu'à 10 %.

Vote : 4 Abstentions, 1 Contre, 31 Pour

Sur l'augmentation du DAEU

Vote : 30 Pour

Sur l'exonération des personnels

Vote : 3 Abstentions, 33 Pour

Sur les Conditions générales de vente FCPS

Vote : 36 Pour.

3. Approbation du contrat de collaboration de recherche dans le cadre de l'encadrement d'une thèse de doctorat entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sorbonne Université, le Centre National de la Recherche Scientifique et une entreprise privée.

Arnaud Boissière (DGSA recherche¹²) présente le contrat de collaboration et encadrement de thèse avec l'entreprise (thèse en histoire). Il s'agit d'un contrat standard similaire à CIFRE¹³ mais nous recevons l'argent pour payer la masse salariale en interne.

Jean-Marie Le Gall (élu SCP) dit dans le contrat, le nom de la doctorante n'est pas cité. A-t-elle déjà été retenue ? On précise que la personne est de sexe féminin. A-t-elle été présélectionnée par l'École Doctorale ? Y a-t-il par ailleurs un rapport avec l'Institut Français de la mode ?

Arnaud Boissière précise que la version initiale indiquait « le ou la doctorante ». Dans la version in fine, c'est une doctorante qui va être retenue.

Jean-Marie Le Gall (élu SCP) demande si elle le sera par l'École doctorale ?

Arnaud Boissière précise que le jury remplit les obligations légales, il a été validé par l'ED. Le nom va être rajouté d'ici la signature.

Paul Rateau (élu PULS) rappelle plusieurs points sur le contrat tel qu'il a été communiqué :

◆ Comme pour tout travail de recherche, le principe de neutralité et d'objectivité doit être respecté. A-t-on des informations sur le comité histoire qui est censé encadrer le travail de la doctorante, Paris 1 et l'entreprise ? Qu'en est-il du suivi et du contrôle des résultats de l'étude ?

¹² DGSA : Directeur Général des Services Adjoint

¹³ CIFRE : Convention industrielle de Formation par la Recherche

◆ Dans l'art 6.2.1. qui concerne les principes généraux ayant trait à la communication des résultats, il est indiqué qu'elle sera soumise à l'avis de l'autre partie qui pourra supprimer tout élément qui pourra nuire à l'image de l'entreprise, sans porter atteinte à la qualité scientifique.

◆ Peut-on avoir des précisions sur les résultats de l'étude, qui appartiennent aux deux parties ? Et concernant la partie privée ?

◆ Quelques pages plus bas à l'article 6.2.2, il est question d'un dossier technique secret pour tout ce qui porterait atteinte à l'image des concurrents des partenaires. Ce dossier mettrait de côté une partie des résultats de l'étude. Certes, 200 000 € sont avancés par le partenaire, mais il faut être certain que toutes les garanties sont données, il n'est pas certain que ce soit le cas au regard des indications fournies.

Jean-Marie Le Gall (élu SCP) : étant donné le sujet et le titre, on comprend pourquoi il y a une clause de confidentialité.

Arnaud Boissière rappelle que ce comité histoire a une vocation particulière. Est-on assez mûr pour un accord-cadre avec cette entreprise ? La porte est ouverte pour aller un peu plus loin. Dans cette optique on crée un comité histoire, lié aux enjeux stratégiques pour le partenaire. Nous sommes attentifs au niveau pilotage du partenariat, qui cherche à faire émerger une nouvelle voie de recherche.

Paul Rateau (élu PULS) : et sur le droit de regard ?

Arnaud Boissière : sur la partie confidentialité, c'est standard. Des éléments peuvent ne pas être diffusés.

Christine Neau-Leduc indique que c'est comme lorsque l'on travaille avec le Ministère des Armées.

Paul Rateau (élu PULS) dit que c'est sur l'image qu'il veut revenir. Qu'est-ce que cela veut dire : les résultats qui pourraient porter atteinte à l'entreprise ? C'est ce qui lui pose problème.

Arnaud Boissière : dès lors que les fonds ne sont pas publics, il est normal que l'entreprise se réserve le tampon de confidentialité. La demande initiale a été très longue, il s'agit de rassurer l'entreprise.

Éric Marquer (élu PULS) demande quel est l'intérêt de Paris 1 et quel est l'intérêt de l'entreprise ? Aussi bien en termes d'image que d'intérêt strictement scientifique, pour l'un comme pour l'autre des deux partenaires. Comment faut-il envisager la suite ? S'agit-il d'une politique concertée, visant à terme à élargir ce type de collaboration ?

Arnaud Boissière : L'intérêt est tout d'abord patrimonial. Après ? C'est l'enjeu. 200 000 € pour cette entreprise, ce n'est pas rien. Ils ont intérêt à professionnaliser leur approche patrimoine. C'est lié au profil du directeur patrimoine et à un intérêt partagé. Aujourd'hui rien n'est écrit, mais si cela fonctionne bien, la voie est possible pour qu'il y ait d'autres thèses pour structurer de manière plus ample la collaboration avec cette entreprise ou une autre. Un partenariat cadre ? Tout a été écrit pour que ce soit possible.

Jean-Marie Le Gall (élu SCP) : pour donner le point de vue d'un historien, dans beaucoup de thèses on peut avoir accès dans le domaine de l'économie, de l'histoire de l'art, à des éléments qui peuvent ne pas être diffusés. La découverte peut avoir une incidence sur le marché de l'art par exemple. Cela fait 50 ans que cela se pratique, Jacques Marseille a été pionnier dans l'histoire des entreprises. Sa seule inquiétude concerne la communication. Il faut que la

docteur soit en mesure de laisser son travail être lu, valorisé et critiqué le cas échéant par ses pairs.

Raphaël Capon (élu SAP1) insiste sur l'importance de cette clause de confidentialité, l'emprise du privé sur la recherche, ce n'est pas normal dans la recherche publique.

Valérie Chénieux (élue CGT) mentionne qu'il est dommage que la direction du laboratoire et la direction de thèse ne soient pas venues présenter ce dossier. Cela aurait pu être intéressant de lui poser des questions. Elle s'interroge sur la somme : uniquement la masse salariale ? C'est-à-dire la rémunération pour la doctorante en question. Qu'est-ce qui se passe si la thèse n'est pas soutenue au bout des 3 ans ?

Arnaud Boissière : 130 000 € de masse salariale, le reste sera à destination du laboratoire. Le partenariat est bien équilibré. Les garanties sont très carrées, comme pour les contrats doctoraux. La thèse pourra être prolongée une 4^e année, avec un avenant pour prolonger. Potentiel. On ne peut pas l'écrire.

Valérie Chénieux (élue CGT) Il n'y a pas de document financier détaillé qui accompagne ce contrat.

Alain Jardel (élu CGT) : Cela fait penser au Greenwashing, avec la caution de Paris 1. Cette étudiante était-elle à Paris 1 ou est-ce l'entreprise qui l'amène ?

Christine Neau-Leduc indique faire confiance à la directrice de thèse et à nos grands historiens.

Paul Rateau (élu PULS) rétorque que ce n'est pas une question de vertu c'est une question de droit.

Christine Neau-Leduc rappelle qu'il y a eu un appel public à candidature, le dossier a été traité par un comité de l'École Doctorale d'histoire. Ce n'est pas une candidate de l'entreprise.

Jean-Marie Le Gall (élu SCP) rappelle que concernant l'article 7.2 - il n'y a pas d'exploitation industrielle des résultats - c'est la doctorante qui est propriétaire des documents.

Arnaud Boissière : ce sont les clauses standard du régime de propriété intellectuelle.

Jean-Marie Le Gall trouve que le copier/coller a ses limites. On pourrait adapter les conventions à l'objet. Que veut dire exploitation industrielle d'une thèse d'histoire ?

Vote : 12 contre, 23 Pour, 1 abs

4. Approbation de la modification des statuts de l'École de droit de la Sorbonne (EDS).

Agnès Roblot-Troizier (Directrice EDS) présente le projet de modification des statuts.

L'article 3 précise que l'EDS est organisée en quatre pôles et intègre les instituts de formation. Dans la version antérieure, il était fait mention de l'Institut de Droit des Affaires Internationales (IDAI), filière délocalisée de l'Université Paris 1, fruit d'un accord de coopération conclu avec l'Université du Caire, rebaptisé École de droit de la Sorbonne au Caire.

La présence d'un·e représentant·e de la ville de Paris n'étant pas obligatoire, cette mention a été supprimée, au bénéfice des représentant·es des professionnels du droit.

La 3^e modification porte sur les directeurs/directrices de l'EDS et adjoint·e. Une seule exigence est maintenue quant aux candidat·es : elles et ils doivent appartenir à des sections CNU différentes. Le respect de la parité est exigé, et autant que possible, la différence de corps.

L'article 11 a été modifié : « Directeur de département » au lieu de « Directeur d'études ».

Un alinéa a été ajouté, qui précise que les délibérations des conseils font l'objet d'un PV transmis à la direction de l'EDS.

Les statuts des instituts qui composent l'ED ont été mis en annexe.

Jean-Marie Le Gall (élu SCP) indique que l'article 10 mentionne « Le Directeur et le Directeur-Adjoint ». Puisqu'attachés à la parité, ne pourrait-on pas indiquer « Le Directeur ou la Directrice » ? L'alternative est possible.

Agnès Roblot-Troizier indique qu'il faudrait tout modifier. Mais il n'y a aucun problème avec la parité.

Julien Benini (DGS) : Une circulaire d'Édouard Philippe précise que dès lors que l'on est sur une fonction dans un texte réglementaire, on prend le masculin qui a valeur de neutre. Pour toute l'université.

Paul Rateau (élu PULS) rappelle que selon nos statuts il faut que ces changements soient soumis... à la commission des statuts.

Christine Neau-Leduc indique qu'ils ont été validés par la dernière commission de l'ancienne mandature.

Pierre-Marie Olivié (élu SGEN) : pour les 4 professionnels du droit, pourquoi ne pas les avoir divisés en deux catégories ? Respectent-ils la condition d'extériorité.

Christine Neau-Leduc mentionne en parenthèse que Robert Badinter était membre du conseil de l'EDS. La Panthéonisation est prévue le 9 octobre prochain, et nous lui rendrons hommage.

Jean-Marie Le Gall (élu SCP) indique la même chose pour Marc Bloch, le 26 juin 2026.

Vote sur les statuts de l'EDS : 3 Abstentions, 33 Pour.

5. Élection des représentant·es aux commissions

⇒ Élection des représentant·es enseignantes-chercheuses/enseignants-chercheurs appelé·es à siéger à la commission des statuts.

Sont élu·es :

Jean-Marie Le Gall (SCP)

Fabienne Peraldi Le Neuf (LE)

Nathalie Sigot (PULS)

⇒ Élection des représentant·es du Service Commun et Généraux appelé·es à siéger à la commission des Statuts.

Est élu : **Stéphane Rodrigues (FCPS/EDS-IP)**

⇒ Élection des représentant·es des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé (BIATPSS) appelé·es à siéger à la commission des statuts.

Sont élus :

Bertrand Debatty
Rafaële Pedersen

⇒ Élection des représentant·es étudiant·es appelé·es à siéger à la commission des statuts

Sont élu·es :

Lenna Guerrier (SAP1)
Adrien Villeneuve (Poing Levé)

⇒ Élection des représentant·es professeur·es des universités appelés à siéger à la commission du budget

Sont élu·es :

Éric Marquer (PULS)
Sophie Krausz (LE)

⇒ Élection des représentant·es maîtresses/maîtres de conférence appelé·es à siéger à la commission du budget

Sont élu·es :

Nicolas Canry (SCP)
Soraya Messai Bahri (LE)

⇒ Élection des représentant·es des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé (BIATPSS) appelés à siéger à la commission du budget.

Sont élus :

Mouloud Bachir Cherif (UNSA SNPTES)
Pierre-Marie Olivié (SGEN)

⇒ Élection des représentant·es étudiant·es appelé·es à siéger à la commission du budget.

Sont élu·es :

Rayan Harigui Jaafrà (Front Populaire Étudiant)
Éloïse Lefebvre Milon (SAP1)

⇒ Élection du/de la représentant·e appelé·e à siéger à la commission « contribution de vie étudiante et de campus » (CVEC)

Sont élu·es :

Noé Allouche (SAP1)
Lahna Bedhouche (FPE)
Mattéo Zanchetta (FEDE)

⇒ Élection du/de la représentant·e appelé·e à siéger à la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes – financement de projets » (FSDIE)

Sont élu·es :

Raphaël Capon (SAP1)
Iona Itoiz (FEDE)

6. Questions diverses

Valérie Chénieux (élue CGT) interroge la présidente sur la revalorisation de l'IFSE¹⁴ pour l'année 2025 ? Elle souhaite également savoir quand sera lancée la campagne 2025 d'attribution du CIA¹⁵. Le DGS avait informé lors du précédent mandat que le CIA serait maintenant systématiquement versé sur la paye de septembre. Elle souhaiterait également savoir où est le dispositif de restauration collective à destination de l'ensemble des collègues BIAPTSS.

Soraya Messai Bahri (VP CA) indique qu'ils auront la réponse le 26 juin, pas de réponse en séance à ces questions.

Nicolas Canry (élu SCP) remarque que dans la liste des fonctions VP ne figure nulle part la vie universitaire.

Christine Neau-Leduc rétorque qu'il y aura un pan vie étudiante dans VP CFVU et VP immobilier et qualité de vie au travail.

Nicolas Canry (élu SCP) constate que sur les droits d'inscription, on lève une espèce de lièvre. Les missions de service public c'est très important, mais il trouve que communiquer au ministère et qu'avoir une réflexion un peu large sur les formations rentables / non rentables, ce serait important.

Christine Neau-Leduc fait remarquer que c'est prévu dans la préparation des discussions budgétaires. Il faudrait faire des choix politiques, voir ce que l'on soutient, et ce que l'on ne soutient pas, si budgétairement on n'a plus la marge.

Paul Rateau (élu PULS). Concernant les aménagements de service des ESAS¹⁶ pour 2025-2026. Le message n'a pas été diffusé du côté de la DRH. Il y a une rupture d'égalité. Il répète qu'il avait informé l'équipe présidentielle. Par ailleurs, concernant les dépenses conviviales, le cocktail déjeunatoire réunissant les directions de composantes et la fête de l'été. Quel est l'esprit qui guide ces décisions ? Alors que pour les UFR, on limite les frais pour les pots de fin d'année. Enfin, peut-on revenir sur la rédaction des comptes rendus des différentes réunions / différents conseils (CA, CFVU, CR, etc.) confiés à des organismes privés ? Il rappelle la demande qu'il a portée au dernier CA, pour avoir une réponse sur les coûts précis de cette prestation par la société CODEXA.

Florence Robin-Sabil (Directrice DRH) indique qu'en effet la campagne n'a pas été lancée en bonne et due forme. On a préparé un mail à destination de tous les collègues pour celles et ceux qui voudraient les passer en urgence avec un délai rapide. Mais c'est compliqué pour la mise en place des services.

Christine Neau-Leduc demande où l'on trouve les financements pour ces aménagements ? Il y a une vraie question. Les aménagements de service et les CRCT¹⁷ c'est une même enveloppe budgétaire. Depuis 3-4 ans elle n'a pas évolué. Dans cette enveloppe on commence par traiter les demandes d'aménagements de service. Ce qui s'est passé au CAC R, c'est qu'il y a une

¹⁴ Indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise

¹⁵ Complément indemnitaire annuel

¹⁶ Enseignant·e du second degré affecté·e dans le supérieur (PRAG/PRCE/PLP/PEPS)

¹⁷ Congé pour recherches ou conversion thématique

candidature. J'ai appris a posteriori qu'elle avait sans doute été spontanée. Il y a une enveloppe budgétaire pour 9 demandes, qui comprend Aménagements de Services, CRCT, et CPP¹⁸. Nous avons attribué 8 CRCT (5 MCF-3PR). Donc pour l'instant il n'y a plus d'enveloppe budgétaire

Paul Rateau (élu PULS) indique que les collègues ont contacté PULS. Il y a une rupture d'égalité évidente.

Christine Neau-Leduc mentionne hériter de la situation. Elle n'avait pas imaginé que la campagne n'avait pas eu lieu. À l'heure actuelle, pas de budget en face. Pour les candidatures aux Aménagements de Service, on avait 3 ou 4 candidatures les années précédentes.

Jean-Marie Le Gall (élu SCP) : il y a un souci d'égalité en ayant reçu des candidatures spontanées, par rapport à ceux qui n'ont pas reçu d'appel à candidatures. Comment ceux qui ont déposé leur candidature spontanée étaient-ils avertis ?

Christine Neau-Leduc : les aménagements de service et les CRCT ont été votés par le CAC¹⁹. À l'heure actuelle, elle dit ne pas avoir de réponse. Si les RH trouvent la compensation, elle en sera ravie.

Florence Robin-Sabil indique ne pas avoir de réponse budgétaire.

Christine Neau-Leduc : concernant la fête de l'été et les dépenses. On a supprimé la cérémonie des vœux et la fête du sport, mais il a été décidé de maintenir la fête de l'été, à laquelle les personnels sont attachés.

Éric Marquer (élu PULS) s'interroge sur le cadre de la décision, et se demande si ces choix n'auraient pas pu faire l'objet de discussion en conseil. Les élus découvrent que la fête de l'été a été maintenue.

Valérie Chénieux (élu CGT) : les personnels sont attachés à la fête de l'été. La fête des sports a été annulée pour des raisons qui ne sont pas connues. Cette fête de l'été est aussi un moment important pour la cohésion. C'est l'occasion de se retrouver, au moins une fois par an, pour un moment festif.

Jean-Marie Le Gall (élu SCP) demande si c'est au prochain conseil que l'on votera pour la délégation des compétences ? Le CA est saisi au-delà de 500 000 €.

Christine Neau-Leduc indique que ce sera à la rentrée. Il n'y a pas eu de vote sur les délégations de compétences. Les délégations perdurent jusqu'à ce qu'il y ait de nouveaux votes.

Jean-Marie Le Gall (élu SCP) répond que c'est paradoxal, ce serait normal qu'au début d'un nouveau mandat, on remette sur la table la délégation des compétences. Si la présidence n'a pas changé, le CA, lui, est nouveau et n'est pas tenu par ce que son prédécesseur a voté. Sinon on est là pour quoi ?

¹⁸ Congé pour Projet Pédagogique

¹⁹ Conseil académique (composé des membres de la CFVU et de la Commission recherche)

Paul Rateau (élu PULS) : pour la fête du personnel c'est très bien. Le problème n'est pas là mais la perception, c'est qu'il y a deux poids deux mesures, on amène à manger pour les pots d'UFR, et on nous parle de cocktail déjeunatoire. Les efforts sont faits par les mêmes.

Christine Neau-Leduc répond que cela n'aura rien à voir avec un cocktail déjeunatoire.

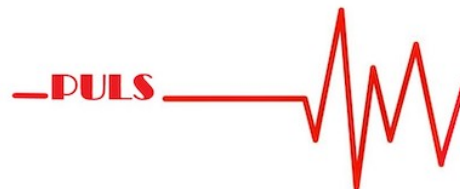
Mouloud Bachir Cherif (élu UNSA SNTPEs) reprend sur la fête du sport, il n'y a pas de coordination entre la DRH et l'UEFAPS²⁰. Pour la fête de l'été, c'est important.

Nicolas Canry (élu SCP) dit que ce serait bien que l'on sache combien coûte la fête de l'été. On nous impose des réductions importantes et soudaines, on a raboté tous les postes, l'électricité, le chauffage, cela ne peut pas durer éternellement. À titre personnel il serait heureux de savoir où on va faire les économies qu'on nous impose. 45 % de réduction pour tout le monde, c'est un moyen de ne pas prendre de décision politique.

La séance est suivie sans interruption du CA-R²¹ sur la campagne synchronisée, qui se termine à 17h.

Compte rendu rédigé par les élus PULS : Éric Marquer (UFR 10) et Paul Rateau (UFR 10).

PULS le site : <https://www.puls-p1.fr/>



²⁰ Unité d'enseignement et de formation en activités physiques et sportives

²¹ Conseil d'administration en formation restreinte